

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 8 décembre 2017

**1<sup>ère</sup> Commission**  
N° CP-2017-11-1-2

**Service instructeur**  
Direction des Finances

**Service consulté**

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
APEI HIRSINGUE  
RECONDUCTION DE GARANTIE AUPRES DU CREDIT MUTUEL**

Résumé : Il vous est proposé de reconduire la garantie départementale intégrale accordée à l'A.P.E.I. de Hirsingue pour deux emprunts d'un montant total de 1 650 000 € initialement souscrits auprès du Crédit Foncier et transférés au Crédit Mutuel des Deux Vallées, suite à un réaménagement.

Au cours de sa séance du 1er septembre 2017 (CD-2017-4-12-3) le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garanties d'emprunt départementales.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de reconduction de garantie d'emprunt accordée à l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (A.P.E.I.) de Hirsingue, pour deux emprunts d'un montant total de 1 650 000 €, souscrits initialement auprès du Crédit Foncier et transférés au Crédit Mutuel des Deux Vallées, consécutivement à un réaménagement de dette.

Pour mémoire, la garantie intégrale a été accordée à cette association par délibérations du :

- 4 février 2005 (CP 1<sup>ère</sup>/01-05) à hauteur de 850 000 € pour le financement de la construction d'une Maison de Retraite Spécialisée (M.R.S.) de 18 lits pour les personnes handicapées vieillissantes à Hirsingue ;
- 4 juillet 2008 (CP-2008-8-1-5) à hauteur de 800 000 € pour le financement de la construction d'un Foyer studios de 15 lits pour les personnes handicapées à Hirsingue.

Profitant du contexte favorable des marchés, l'association s'est rapprochée du Crédit Mutuel des Deux Vallées afin de refinancer les deux prêts en souscrivant un nouvel emprunt.

A cet égard, il nous appartient de délibérer sur le transfert des garanties d'emprunt sur le nouveau prêt souscrit.

Les caractéristiques du prêt n°10278 03130 00062672118 du Crédit Mutuel des Deux Vallées de Hirsingue à la date d'avenant du 31/08/2017 sont les suivantes :

Montant :	970 000 €	
Capital restant dû au 31/08/2017 :		942 828,11 €
Taux fixe :		1,40 %
Remboursement :		166 mensualités de 5 679,28 €

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de reconduction de garantie d'emprunt souscrit par l'A.P.E.I. de Hirsingue auprès du Crédit Mutuel des Deux Vallées de Hirsingue et m'autoriser à signer les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT